arsenal est installé dans la caserne de la Cité.

» Là, il y a près de huit mille fusils et autant de revolvers.

» Ces armes sont rangées dans un ordre parfait sur des planchettes ; chacune porte le numéro d'un arrondissement.

» L'entretien de ces armes est confié à un ancien armurier de régiment, qui a le grade de sous-brigadier.

» Il y a même une petite poudrière dans la même caserne ; mais elle est construite de façon à pouvoir être noyée en quelques secondes, et il n'y a pas de danger en cas d'incendie.

» Un factionnaire est jour et nuit devant la double porte de fer de cette poudrière. »

Et l'excellente feuille ajoute :

« *Bah ! elle sautera quand même.* »

Il faut avouer que si les honnêtes gens ne sont pas rassurés, c'est qu'ils y mettent de la bonne volonté.

D'une part, le gouvernement qui arrête ses mesures en vue d'une prise d'armes plus ou moins prochaine des bandes révolutionnaires ;

D'autre part, les organes de ces mêmes bandes qui nous crient : « Ça nous est égal, vous sauterez tout de même ! »

Le programme du parti collectiviste

Nous croyons intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs le programme du parti collectiviste, qui porte M. Brugnot candidat en remplacement de M. Bonnet-Duverdier :

« Considérant que l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains, sans distinction de sexe ni de race;

» Que les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de productions (terres, usines, navires, banques, crédits, etc.) ;

» Qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles les moyens de production peuvent leur appartenir : 1° la forme individuelle, qui n'a existé jamais à l'état de fait général et qui est éliminée de plus en plus par les progrès industriels; 2° la forme collective, dont les éléments matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la Société capitaliste ;

» Considérant que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe productive ou du prolétariat organisé en parti politique distinct ; qu'une pareille organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel transformé ainsi d'instrument de duperie, qu'il fut jusqu'ici, en instrument d'émancipation ;

» Les travailleurs socialistes français, en donnant pour but à leurs efforts d'expropriation politique et économique de la classe capitaliste et le retour à la collectivité de tous les moyens de production, ont décidé comme moyens d'organisation et de lutte d'entrer dans les élections avec les revendications immédiates suivantes :

Programme politique

» 1° Abolition de toutes les lois sur la presse, sur les réunions, les associations, et surtout de la loi contre l'association internationale des travailleurs ;

» 2° Suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et de tous les articles du code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis des hommes ;

» 3° Suppression du budget des cultes et retour à la nation des biens dits de main-morte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses (décret de la Commune), 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations :

» 4° Suppression de la dette publique ;

» 5° Abolition des armées permanentes et l'armement général du peuple ;

» 6° La commune maîtresse de son administration et de sa police.

Programme économique.

» 1° Repos un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept ; réduction légale de la journée de travail à huit heures pour les adultes ;

» 2° Interdiction du travail dans les ateliers privés pour les enfants au-dessous de quatorze ans et de quatorze à dix-huit ans, réduction de la journée de travail à six heures.

» 3° Surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières ;

4° Minimum légal des salaires déterminé chaque année, d'après le prix local des données, par une commission de statistique ouvrière ;

» 5° Interdiction légale aux patrons d'employer des ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français ;

» 6° L'égalité du salaire à travail égal pour les travailleurs des deux sexes ;

» 7° Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants, mis pour leur entretien à la charge de la société représentée par l'Etat et par les communes ;

» 8° Mise à la charge de la Société, des vieillards et des invalides du travail ;

» 9° Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des classes ouvrières, de secours mutuels, de prévoyance, restituées à la gestion exclusive des ouvriers ;

» 10° Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur dans les classes ouvrières, et proportionnée au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie ;

» 11° Intervention des ouvriers dans les réglements spéciaux des divers ateliers; suppression du droit, usurpé par les patrons, de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires (décret de la Commune, 27 avril 1871) ;

» 12° Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines), et l'exploitation de tous les ateliers de l'Etat confiés aux ouvriers qui y travaillent ;

» 13° Abolition de tous les impôts indirects et la transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3,000 francs. Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 20,000 francs. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Le budget extraordinaire de l'Instruction publique

Paris, 18 déc.

La commission du budget a adopté aujourd'hui les nouveaux crédits pour les allocations des lycées, colléges et la création d'écoles communales. Revenant sur le premier vote la commission a également adopté les crédits pour les écoles.

M. Hamaux a décidé de s'entendre demain sur les demandes de crédits pour la Tunisie.

Le buget au Sénat

Paris, 18 décembre.

Le rapport de M. Dauphin a été distribué aujourd'hui aux sénateurs, il exprime l'avis que la délibération soit scindée entre le budget ordinaire et le budget extraordinaire. La manière de procéder contraire présente de sérieux inconvénients; il ne faudrait pas constituer de précédent.

Le rapport estime que le projet adopté par la Chambre des députés doit être considéré comme une œuvre de sagesse et de prudence, car il établit, dans les finances l'ordre et la sûreté nécessaires. La commission reconnaît que la situation des finances n'est nullement compromise, mais il faut que le Gouvernement profite des avertissements donnés.

La réforme municipale

Paris, 18 déc.

La commission municipale a terminé le travail de révision. Elle déposera son rapport avant la fin de la session.

Les récidivistes

Paris, 18 déc.

On croit que la commission des récidivistes déposera son rapport aussitôt après la rentrée.

Le divorce devant le Sénat

Paris, 18 déc.

La commission sénatoriale du divorce a décidé par quatre voix contre quatre de repousser le projet.

Le ministère des colonies

Paris, 18 déc.

La sous-commission extra-parlementaire des colonies a décidé de disjoindre provisoirement du ministère de la marine les services du commissariat et de l'inspection financière et administrative des colonies.

A propos du Tonkin

Paris, 18 déc.

M. Blansubé a averti M. Duclerc qu'il l'interpellerait sur le retard de l'expédition au Tonkin. M. Duclerc n'a pas encore répondu.

NOUVELLES DIVERSES

L'état de santé de M. Gambetta

On annonce que M. Gambetta a une rechute. Avant-hier, il a fait, comme on l'avait annoncé, sa première sortie en voiture, mais en revenant chez lui, il a éprouvé de vives douleurs, et, hier matin, il a ressenti un violent accès de fièvre.

Une fausse nouvelle

Paris, 18 décembre.

Les journaux démentent l'arrestation de Mme Gauthier.

On démeut également le plan d'évasion des accusés de Riom découvert chez un employé du ministère.

Election au Conseil général

Auch, 18 déc.

Election d'un conseiller général pour le canton de Lectoure.

M. de Barreau, républicain, a été élu par 1,289 voix.

Il n'avait pas de concurrent.

Le banquet de Bordeaux

On télégraphie de Bordeaux, le 17 décembre :

« L'assemblée régionale du cercle catholique d'ouvriers s'est terminée ce matin, à Saint-Seruin, par une cérémonie religieuse. Ensuite, plus de cinq cents membres de l'Œuvre ont visité le cercle de Saint-Seruin.

» Hier soir, M. Albert de Mun a prononcé un discours devant les ouvriers. Il a fait acclamer le programme du régime corporatif, récemment exposé dans son discours de Nantes, et dont les bases ont été déjà posées à Bordeaux.

» Un bauquet a clos la session. Après MM. de Montesquieu, Princeteau, Raoul Aucel et l'abbé Gry, M. le comte de Mun a pris de nouveau la parole, et développé, dans ses plus minimes détails, le système de la corporation chrétienne.

» L'orateur a démontré la puissance de l'association dans la classe dirigeante, appliquée, par un dévouement constant à l'institution des corporations ouvrières. Il en a expliqué le fonctionnement, aussi bien pour les arts et métiers, où la tradition nous éclaire, que pour l'industrie, où les inventions modernes ont apporté tant de changements que nous sommes réduits à nos seules forces pour trouver la solution.

» Enfin, il a établi un parallèle frappant entre les funérailles de Louis Blanc, où s'étalait seule, à nos frais, la pompe officielle, parce que celui-ci s'était borné à poser la question sociale sans rien faire pour la résoudre, et celles faites, il y a dix ans, au frère Philippe et auxquelles, sans le concours du gouvernement ni des contribuables, 12,000 pauvres étaient venus apporter le tribut de leur reconnaissance, parce que celui-là avait consacré sa vie et son dévouement aux infortunés.

» Voilà la différence entre ces deux systèmes ! Voilà aussi la récompense réservée aux hommes de dévouement et d'abnégation.

» M. le comte de Mun a terminé par un chaleureux appel, accompagné d'un toast à la France de l'avenir. »

Les propositions anglaises

Paris, 18 décembre,

On dit que M. Duclerc n'a pas catégoriquement refusé les propositions anglaises, relatives à la présidence de la commission de la Dette égyptienne.

Le ministre des affaires étrangères aurait demandé si le président de cette commission devrait être considéré comme placé simplement à la tête d'une institution financière, ou s'il faudrait voir en lui un haut fonctionnaire appelé à exercer une direction et une surveillance sur la situation budgétaire du pays.

C'est seulement en se plaçant dans le premier cas que M. Duclerc aurait fait savoir qu'il n'accepterait pas les ouvertures de lord Granville.

Mauvais ménage gouvernemental

Paris, 18 déc.

Il paraît que le gendre de M. le président de la République, M. Wilson, est un ennemi acharné de l'amiral Jauréguiberry. Il ne néglige, dit-on, aucune occasion de le battre en brèche ; il voudrait le forcer à quitter le ministère de la marine. La principale raison de cette hostilité, c'est que l'amiral Jauréguiberry serait resté l'un des amis fidèles de M. Gambetta.

Les troubles de Toulouse

Toulouse, 18 déc.

Les étudiants continuent la mise en interdit des cours de M. Huc. Les abords de la Faculté de droit sont gardés par des agents.

Un parricide

Rouen, 18 déc.

Un journalier de St-Pierre nommé Franqueville étant ivre a tué hier, d'un coup de fusil sa mère qui voulait le désarmer. Franqueville voulait se suicider.

L'incendie du Puy

Nouveaux détails

Le Puy, 18 déc.

Vers trois heures du matin, le feu s'est déclaré rue Santenge-Vieille, dans une maison de plusieurs étages, à façade étroite, où logeaient huit malheureux ménages.

L'incendie avait pris naissance au rez-de-chaussée dans l'arrière boutique d'un restaurateur et s'était rapidement étendu. L'alarme fut donnée aussitôt, mais les secours n'arrivèrent que bien lentement ; le service était d'abord mal fait, et de plus le peu de largeur de la rue (qui mesure à peine trois mètres) le rendait fort difficile.

Les pompiers furent obligés d'aller chercher fort loin la clef de la remise où se trouvaient les pompes, et sur le lieu du sinistre ignoraient où se trouvaient les bouches d'eau.

De nombreux locataires surpris par la rapidité de l'incendie, purent se sauver par l'escalier, mais ce dernier, étroit et mal bâti, ne tarda pas à s'effondrer.

Les malheureux habitants des étages supérieurs se trouvaient donc là sans secours au-dessus du foyer de l'incendie.

On a retiré, séance tenante, mais, hélas! asphyxiés et carbonisés, sept cadavres: trois enfants, deux femmes et deux hommes ; dans la soirée, les corps de deux autres victimes ont été retirés

Les obsèques de tous ces malheureux auront lieu demain.

Pendant l'incendie une jeune fille affolée s'est élancée du quatrième étage sur des matelas amoncelés au pied de la maison; on l'a transportée évanouie à l'hôpital, et l'on a constaté avec joie qu'elle en était quitte pour une fracture au pied.

La consternation et la colère règnent dans la ville, nous écrit notre correspondant; la population accuse de ce malheur l'autorité, responsable de la déplorable organisation des secours.

Le banquet de la société de géographie

La Société de géographie a donné hier soir, à l'Hôtel continental, son banquet annuel, sous la présidence de M. Ferdinand de Lesseps, qui a prononcé un discours auquel a répondu M. de Bouteiller.

M. Duveyrier a remis au drapeau à M. de Brazza, au nom de la Société. M. de Brazza a remercié en quelques mots, disant que ce drapeau sera, dans ses explorations, un symbole de paix, de liberté et de commerce, qu'il signifiera protection pour les faibles et respect pour les autres.

La retraite des troupes Chinoises

Paris 18 déc.

Le *Temps* dit que la retraite des troupes Chinoises au Tonkin serait due à M. Bourée, ministre français, qui a fait comprendre au gouvernement chinois qu'il avait intérêt à nous laisser installer à Hanoï, pour purger le pays de tous les pirates.

L'affaire Caihava

Le *Figaro* publie une lettre de M. Demacby, ancien directeur des domaines de la Seine, dans laquelle celui-ci déclare que le traité passé avec Mlle Caihava a été signé non par lui, mais par son successeur.

ÉTRANGER

Le plan austro-allemand

Berlin, 18 décembre.

Suivant le *Berliner Montagsblad*, on serait d'avis dans les cercles diplomatiques qu'en remettant bruyamment sur le tapis le traité d'alliance austro-allemand après la visite de M. Giers à Varzin, la presse officieuse aurait eu un double but : d'abord, celui de provoquer en Autriche un mouvement d'opinion allemand-hongrois contre les sympathies slaves que le ministre russe pourrait trouver à Vienne ; puis, de prédisposer l'opinion publique en Angleterre contre l'entrée au ministère d'un partisan déclaré de l'entente anglo-française, tel que lord Derby.

On prétend aussi que ces manœuvres visent le Parlement autrichien, qui se montre trop peu disposé à fournir à son gouvernement les moyens de réorganiser l'armée, conformément aux désirs de l'état-major allemand.

La liberté de la presse en Turquie

Constantinople, 18 déc.

Une note de la Porte constate que de nombreux correspondants de journaux envoient à l'étranger de fausses nouvelles. Désormais les correspondants devront s'inscrire à un ministère qui fournira des renseignements.

Si les correspondants persistent, ils recevront un premier avertissement. A la troisième résistance, ils pourront être expulsés.

La Chambre italienne

Rome, 18 déc.

A la Chambre M. Massari annonce qu'il à l'intention de questionner le gouvernement sur la politique égyptienne et la protection des nationaux italiens à l'étranger.

M. Crispi annonce qu'il interpellera le cabinet sur la politique internationale.

M. Mancini dit qu'il répondra seulement après la distribution du livre vert.

Le lieu d'exil des Arabistes

Alexandre, 18 décembre.

Le journal *El Ahram* annonce qu'Arabi recevra une pension annuelle qui ne pourra pas être moindre de 300 livres sterling, mais qui ne pourra dépasser 500 livres. Sa femme ira le rejoindre à Ceylan, après ses couches. Le nombre total des personnes qui accompagneront à Ceylan les chefs rebelles, sera d'environ 80.

L'affaire Niédoli-Martinucci

Rome, 18 déc.

Une note du Vatican, réfutant juridiquement l'arrêt de la cour de Rome dans l'affaire Niédoli-Martinucci, va être remise aux ambassadeurs accrédités auprès du Pape.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Une question internationale d'ordre économique vient de surgir : Le Conseil fédéral suisse, dans l'intention évidente de favoriser le trafic par le St-Gothard, vient de supprimer un tarif spécial établi d'un commun accord entre la Compagnie française du P.-L.-M. et celle de la Suisse occidentale et du Jura bernois. Grâce à ce tarif, la région occidentale de la Suisse était en relations, pour certains approvisionnements, avec les ports français de la Méditerranée. La suppression de ce tarif va augmenter le prix de transport de ces produits de 25 0/0 et rendre la région desservie précédemment par nos chemins et nos ports [illegible] taire du Saint-Gothard et du port de Gênes.

Banques coloniales. — Prêts sur récoltes

Les lois organiques sur les Banques coloniales, en date des 11 juillet 1851 et 24 juin 1874, autorisent ces établissements à faire des prêts sur gage de récoltes. Un arrêt de la cour de cassation du 21 novembre dernier, à déterminé l'étendue du privilège, résultant de ce gage. La cour a décidé que le prêt dont il s'agit, donne aux Banques coloniales un droit absolu, qui ne peut être primé par celui d'ancien créancier, non pas seulement s'il s'agit de créanciers antérieurs au prêt qui n'y auraient pas fait opposition, mais aussi également s'il s'agit de créanciers nées postérieurement au prêt, comme celle des ouvriers ayant travaillé à la récolte pour le compte du propriétaire ou du sequestre du domaine

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'AFFAIRE DES DÉLÉGUÉS. — Comme nous le constations hier, la presse de Paris, si bien placée pour être exactement renseignée, ne semble pas accepter les explications, d'ailleurs un peu nébuleuses, de MM. Flipo et Delebois.

Il faut pourtant que cela finisse !

La Municipalité de Roubaix peut, une bonne fois, faire le silence autour de cette lamentable affaire, en publiant la lettre-rapport de M. le préfet de police et le procès verbal du commissaire du 2e arrondissement.

Pourquoi ne le fait-elle pas ? Quel mystère cache donc son silence ???...

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira vendredi prochain, à huit heures du soir, pour la continuation de l'ordre du jour.

LES RELIGIEUSES DE ROUBAIX ET LES ENFANTS DU PEUPLE. — Dans le compte-rendu publié hier, sur la cérémonie qui a eu lieu dimanche, à midi, à l'église St-Elisabeth, pour l'œuvre du Denier des écoles, on a dit comment la Société dominicale des jeunes filles de la paroisse avait fait le touchant sacrifice des récompenses qu'on leur distribuait chaque année, et avaient versé dans la Caisse des écoles, les 600 francs destinés à l'achat de ces récompenses. Voici le texte de l'adresse qui a été lue par l'une de ces jeunes filles à leurs maîtresses. Nous publions sans commentaires ces lignes admirables dans leur émouvante simplicité :

« Bonne et chère Supérieure,

» Bien chères Maîtresses,

» Chaque année, à pareille époque, nous recevions de vos mains des récompenses que nous étions fières de reporter à nos parents.

» Mais en ces jours, où des hommes sans cœur méconnaissent votre dévouement, ces récompenses ne sauraient avoir de charmes pour nous : comment, en effet, nous réjouir quand nous vous savons dans la tristesse ? Aussi, bien volontiers nous vous en faisons le sacrifice pour contribuer dans la mesure de nos forces à conserver à nos jeunes cœurs le bonheur que nous avons eu d'être élevées par vos mains et de grandir sous votre direction.

» Ce sacrifice, ma bonne Mère, nous voudrions le faire plus grand ; si petit soit-il, il sera une protestation de nos âmes indignées, et il vous dira que si la force brutale peut vous expulser de cette maison, elle ne pourra jamais vous chasser de nos cœurs.

» Puisse, ma bonne Mère, ce témoignage d'affection de vos enfants, alléger un peu la croix qu'une odieuse persécution fait peser sur vos épaules ; puisse-t-il, béni de Dieu, hâter le retour de jours meilleurs.

» En attendant, nous supplions la sainte Providence de susciter de nobles dévouements pour vous procurer un asile, où vous pourrez continuer à nous instruire et à nous aimer.

» Vos enfants très reconnaissantes et très affectueuses. »

EXAMENS. — Nous apprenons qu'un de nos jeunes concitoyens, M. César Piat, a passé, avec succès, ses examens pour la licence en droit, devant la Faculté de Douai.

LES VICTIMES DE LA CONFÉRENCE LOUISE MICHEL-JULES GUESDE. — Depuis lundi matin, une enquête était ouverte sur les violences exercées, pendant la conférence, contre M. Noyelles et d'autres personnes. Après des confrontations et plusieurs interrogatoires, deux individus ont été maintenus en état d'arrestation. Ce sont : Alfred Briffaut, fileur, âgé de 30 ans, demeurant rue de la Paix, et Henri Petit, ouvrier mouleur, âgé de 36 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer. Le premier a été reconnu par M. Noyelles, et le second par M. le commissaire central et des agents de police.

AGRESSION CONTRE UN AGENT DE POLICE. — La nuit dernière, vers onze heures, l'agent de police Cuvelier, passait dans la rue Watt, lorsqu'il vit un rassemblement d'une vingtaine de personnes devant un cabaret.

Dans le groupe, deux individus se querellaient. Cuvelier s'approcha et demanda quelle était la cause de tant de bruit. « Cela ne vous regarde pas, » lui répondit un jeune homme.

En même temps Cuvelier recevait, sur l'œil droit, un vigoureux coup de poing, qui l'étourdit un instant. Mais, revenant bientôt de cette émotion, il saisit son agresseur au collet et le força à le suivre au poste.

Cet individu se nomme Alphouse Bailleul. C'est un tisserand, âgé de 20 ans.

Il paraîtrait que Bailleul a voulu se venger de l'agent de police, qui avait autrefois prêté main forte pour l'arrêter.

UN FRAUDEUR. — Hier, en passant rue de Babylone, vers 3 heures de l'après-midi, deux agents de police aperçurent un individu à la mine suspecte, qui portait un paquet. Ils s'approchèrent de l'inconnu, qui jeta alors le paquet dans une impasse, et prit la fuite. Ce paquet contenait quatre kilos de tabac belge. Le fraudeur n'a pu être arrêté. Son nom est inconnu.

POUR LA BELGIQUE. — Hier, la police a arrêté deux personnes pour infractions à un arrêté d'expulsion. Ce sont : Isabelle Declercq, lessiveuse, âgée de 56 ans, et Charles Depauw, ouvrier peintre, âgé de 29 ans.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — MM. Personnaz, Lameignère et Gardin, 108, rue Sainte-Cécile, ont des ordres en tissus et articles fantaisie nouveauté pour été.

M. Warburg, 22, rue Richer, achète tissus, et articles nouveauté pour dames

MM. Rondeau-Nos et Stetten, rue des Petites Ecuries, 28, achètent tissus et autres nouveautés, ont des ordres.

M. Jules Rescher, 55, boulevard Sébastopol, reçoit tous les jours, de 9 à 11 heures, les nouveautés en passementerie, boutons fantaisie et buffalos, ainsi que les garnitures pour robes et et confections.

TOURCOING

VOL DE LINGE. — Un vol très-important de linge a été commis la nuit dernière, au préjudice de M. Charles Delepaille, rue Leverrier, 18 et 19.

Des voleurs se sont introduits par escalade dans le jardin où on avait mis à sécher une grande quantité de linge. Ils ont emporté 23 chemises, 8 paires de draps, 7 caleçons et plusieurs objets d'enfant.

Une enquête est ouverte.

TROIS AMATEURS DE CHOCOLAT. — Hier soir, trois gamins : Adolphe Blanche, 11 ans, demeurant rue de la Folie; [illegible], 16 ans, demeurant rue Sainte-Barbe, et Henri Mouchain, 11 ans, demeurant rue de la Tossée, sont entrés dans la [illegible] de M. Marescaux, confiseur, rue Saint-Jacques, et en présence de la demoiselle de magasin, qui arrivait pour les servir, ils se sont emparé de 3 kilogr. de chocolat et ont pris la fuite avec leur butin. L'un d'eux fut presqu'immédiatement arrêté, il a fait connaître ses deux complices qui ont eu le soir même le même sort que lui.

Une partie seulement du chocolat soustrait a été retrouvé dans un champ de navets, où les précoces voleurs l'avait mise en réserve.

ACTE DE PROBITÉ. — Mlle Cécile Leruste, demeurant à Tourcoing, rue des [illegible], a trouvé, dimanche matin, en sortant de l'église du Sacré-Cœur, un petit porte-monnaie qui contenait une somme d'argent assez importante.

Quelques mots, trouvés, à l'intérieur du porte-monnaie, ont fait savoir qu'il appartenait à Mlle Desurmont-Défontaine, à laquelle Mlle Leruste s'est empressé de le remettre.

UNE RIXE. — Hier soir, une rixe a eu lieu à la porte d'un cabaret de la rue du Haze, entre deux ouvriers belges qui avaient bu plus que de raison. Les combattants s'en donnaient à cœur joie; les vêtements étaient en lambeaux, et le sang coulait abondamment. Cependant, la police arriva. Elle s'empara de Emile Kind, âgé de 19 ans, rattacheur, demeurant à Mouscron et elle le conduisit au violon. Son adversaire avait pris la fuite.

VOL AVEC EFFRACTION. — Un vol avec effraction a été commis, dans la nuit de samedi à dimanche, au préjudice du sieur Desnoor, cordonnier, rue de Tournai. On a enlevé un volet à la devanture et brisé un carreau de la vitrine.

Les voleurs ont sans doute été dérangés dans leur besogne, car ils n'ont pris qu'une paire de bottines.

Ils ont commis l'originalité et l'imprudence d'emporter le volet qu'ils avaient décroché.

UNE CHUTE MALHEUREUSE. — Désiré Dal, âgé de 27 ans et Charles Pollet, âgé de 21 ans, tous deux tisserands à Linselles, se querellaient hier soir dans un cabaret de cette commune, tenu par Julien Onquiert. Au moment où Dal se disposait à se jeter sur Pollet, Onquiert saisit l'agresseur et chercha à le mettre hors de l'estaminet. Mais Onquiert reçut un croc en jambes qui le fit rouler ainsi que Dal dans la rue.

Dans cette chute Onquiert eut le malheur de se fracturer une jambe.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie d'Halluin.

OBJETS TROUVÉS. — Une paire de lunettes trouvée rue du Calvaire, par un frère des écoles de ladite rue, a été déposée au bureau de police.

LILLE

COMMISSION DE STATISTIQUE. — Par arrêté de M. le Préfet, sont nommés membres des commissions cantonales de statistique pour les cantons de Lille :

MM. le Maire de Lille, président ; M. Arnauld de Praneuf, vice-président du Conseil de préfecture ; les maires des communes des cantons de Lille ; les conseillers généraux ; les conseillers d'arrondissement ; les juges de paix des cinq cantons ; les adjoints de la ville de Lille ; le président de la Société des Agriculteurs du Nord ; le président du Comice agricole de Lille ; le président du Tribunal de commerce de Lille ; le président de la Chambre de commerce de Lille ; Domiol, ingénieur en chef à Lille ; le directeur des Contributions directes et du Cadastre, à Lille ; le directeur des Contributions indirectes ; le directeur des Douanes à Lille ; Viellette, doyen de la Faculté des sciences, à Lille ; Wannebroucq, doyen de la Faculté de médecine à Lille ; Corenwinder, vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord, à Lille ; Pilat, docteur en médecine à Lille ; Paquet, docteur en médecine à Lille ; Castelain, docteur en médecine à Lille ; Ollivier, docteur en médecine à Lille ; Meurein, président de la Société d'horticulture du Nord de la France, à Lille ; Edouard Longhaye, négociant, administrateur de la Banque de France, à Lille ; Auguste Scrive, propriétaire à Lille ; Danel, imprimeur à Lille ; Coquelle, avocat à Lille ; Jules Decroix, avocat à Lille ; Masquelez, ingénieur en chef, directeur de l'Institut industriel à Lille ; Cornut président de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur à Lille ; Bachy, propriétaire à Lille ; Steverliuck-Mallet, négociant à Lille ; Auguste Boute, fabricant de sucre, membre de la Société des Agriculteurs du Nord, à Lille ; Alfred Renouard, secrétaire archiviste de la Société des Agriculteurs du Nord à Lille ; Marteau, architecte du département, à Lille ; Lotar pharmacieu à Lille ; Gustave Dubar, secrétaire général de la Société des Agriculteurs du Nord, à Lille.

De Norguet, secrétaire du Comice agricole de Lille ; Pollet, médecin vétérinaire départemental, membre de la Société des Agriculteurs du Nord, à Lille ; Mongy, directeur des travaux municipaux, à Lille ; Peucelle, vice-président du Cercle horticole à Lille ; Van den Hedde, secrétaire général du Cercle horticole à Lille ; Ricouart, architecte, à Lille ; Tancrez, secrétaire du Conseil d'hygiène et de salubrité, à Lille.

LE CONCOURS DE MUSIQUE DE 1883. — Le concours aura lieu les dimanche et lundi 3 et 4 juin.

Cette solennité musicale comprendra :

1. *Un concours de lecture à vue ;*
2. *Un concours d'exécution ;*
3. *Un concours d'honneur international.*

Les prix consisteront en primes en argent couronnes et palmes de vermeil, médailles d'or et de vermeil.

Voici quelques-uns de ces prix.

Concours d'honneur international. — *Orphéons*, prix unique : un objet d'art et une prime de 3,000 fr.

Harmonies. — Un objet d'art et une prime de 3,000 fr.

Fanfares. — Un objet d'art et une prime de 2,000 fr.

Concours d'exécution. Orphéons. Harmonies. Fanfares. Division d'excellence. Premier prix. Couronne de vermeil et prime de 1,000 fr.

LA SÉANCE SOLENNELLE DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DU NORD pour la distribution des récompenses du concours betteravier, a eu lieu dimanche, à 3 heures, sous la présidence de M. le Préfet du Nord, délégué par le ministre de l'agriculture, qui s'est trouvé empêché au dernier moment par une indisposition.

M. Telliez a ouvert la séance en prononçant un discours qui était un résumé de l'histoire des Sociétés agricoles.

M. G. Dubar a fait l'historique du concours et a constaté les progrès réalisés cette année dans la qualité de la betterave ; il a vivement remercié les membres de la Société, les chimistes et les instituteurs qui ont donné à la Société un concours dévoué. Il a terminé en indiquant des *desiderata* de la culture de la betterave et de la fabrication du sucre, au point de vue économique.

M. le Préfet, dans une courte allocution pleine d'à propos, a montré les effets produits par l'heureuse intervention de la Société des Agriculteurs du Nord.

M. Renouard a rendu compte des travaux de la Société.

La séance s'est terminée par la proclamation des lauréats.

En vertu d'une décision de Mgr l'archevêque de Cambrai, la section de Saint-Joseph, district de Saint-Pierre-Saint-Paul et de Saint-Vincent-de-Paul, sera érigée canoniquement en paroisse à partir du 1er janvier prochain.

Elle aura pour limites :

Du côté de Wazemmes :

L'axe de la rue Gantès, et une partie de cette rue (tous les numéros pairs et les numéros impairs de 67 à 107).

L'axe de la rue des Postes jusqu'à la place des Quatre-Chemins (numéros impairs de 45 à 141.)

La partie gauche de la place des Quatre-Chemins (numéros 1 à 13).

L'axe de la rue de la Justice (tous les numéros impairs.)

L'axe de la rue de Bapaume jusqu'à la rue de Condé ; la rue de Condé jusqu'à la rue Duguesclin et le rempart.

Du côté de Moulins-Lille : L'axe de la rue de Wazemmes, et une partie de cette rue (Nos 37 à 161, et 112 à 176.)

L'axe de la rue Lamartine (tous les numéros impairs.)

La partie de la place Vauban-Sacker, entre la rue Lamartine et la rue de Condé.

L'axe de la rue du Curvir jusqu'à la porte d'Arras.

Dans les limites que nous venons d'indiquer sont comprises :

Entièrement :

Les rues Stappaert, Bourignon, Neuve-des-Meuniers, de la Brasserie, Saint-Eloi, des Meuniers, Montaigne, Monge, de Lyon, de Marseille et de Bordeaux.

En partie :

Les rues Brûle-Maison, d'Artois, d'Avesnes, de Bapaume, de Seclin.

La rue Barthélemy-Delespaul, depuis la rue des Postes jusqu'à la cité Napoléon, et le boulevard Victor Hugo, de 75 à 183 et de 126 à 180.

Cette nouvelle paroisse contient environ 7,5000 âmes.

NÉCROLOGIE. — M. Ardouin du Mazet, secrétaire-général de l'*Echo du Nord*, vient d'être douloureusement éprouvé par la mort de Mme du Mazet, sa femme.

Que notre confrère reçoive l'expression attristée de nos sentiments de condoléance.

ELECTIONS CONSULAIRES. — Les candidats à l'élection de la Chambre de commerce pour les trois siéges laissés vacants par suite de la mort de MM. Kuhlmann et Adrien Bonte, et la démission de M. Louis Bouduel, sont :

MM. Léonard Danel, imprimeur à Lille :

Maurice Bernard, fabricant de sucre ;

Alfred Thiriez, filateur de coton.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Faculté officielle de médecine de Lille.* — M. Emile Adolphe-Aimé Rogez, bachelier ès-lettres, est nommé aide-préparateur de physique médicale, en remplacement de M. Emmanuel, démissionnaire.

M. Arnould, professeur d'hygiène, est autorisé à se faire suppléer dans le service des examens, pendant le premier semestre de l'année 1882-1883, par M. Lescœur, professeur de chimie organique à ladite Faculté.

BIENFAISANCE. — Dimanche, à midi, a eu lieu au Conservatoire de musique, la distribution des récompenses aux indigents. Cette cérémonie a été présidée par M. Géry Legrand, maire de Lille.

La musique des Pompiers prêtait son concours à cette fête.

Le Bureau de bienfaisance a reçu l'avis, en faveur des pauvres, d'un don de 1,000 hectolitres de coke par la Compagnie Continentale du gaz à Lille, rue de la Caserne Saint-André.

NOUVELLES ARTISTIQUES. — Il serait, en ce moment question de fonder à Lille un grand cercle artistique, dans le genre du cercle des *Mirlitons*.

Nous savons que les personnes qui ont pris l'initiative de cette création sont déjà entrées en pourparlers avec le propriétaire d'un vaste hôtel, situé dans le quartier de l'ancien Arsenal.

Nous ne pouvons en dire plus long aujourd'hui ; il nous sera permis dans quelques jours de donner de plus amples détails.

FÊTE HISTORIQUE DU 8 OCTOBRE 1882. — Les personnes qui, pendant le parcours du cortège de la Fête historique du 8 octobre dernier, ont pris part à la quête ou vendu des bouquets au profit des pauvres, sont invitées à faire prendre chez M. Baudin, concierge à l'Hôtel-de-Ville, (entrée près de la rue du Palais), le portrait du Maire André, qui leur est nominativement destiné.

UNE MYSTÉRIEUSE DISPARITION. — Il y a quelque temps, Mme veuve Lemaire, rentière à Paris, 8, rue Taylor, partait pour Lille où elle possède une maison rue Colbert, 214. Elle y était depuis quelques jours seulement lorsqu'un vol assez important fut commis à son préjudice.

Sur la plainte de Mme Lemaire, une enquête fut commencée par la police locale. Mais lorsque M. Dumouchey, commissaire de police du Marché-aux-Chevaux, fit demander Mme Lemaire, pour obtenir d'elle de nouveaux renseignements, il ne la trouva plus à son domicile de Lille.

Pensant qu'elle était revenue à Paris, il lui écrivit : les lettres demeurèrent sans réponse et furent retournées au bout de huit jours par la poste, avec la mention : *partie pour Lille.*

Inquiet de cette disparition, M. Dumouchey avertit la famille et une nouvelle enquête fut commencée à ce sujet. D'après les renseignements recueillis, Mme Lemaire a été vue pour la dernière fois chez elle, à Lille, le 15 novembre dernier. Depuis, on n'a aucune nouvelle d'elle.

Les recherches faites dans sa maison de Lille, comme dans son appartement de Paris, sont restées sans effet. On a d'ailleurs les plus sérieuses raisons d'écarter toute hypothèse de suicide. Mme Lemaire n'avait aucun chagrin. Ou revanche, on se demande s'il n'y a pas une terrible coïncidence entre le vol dont Mme Lemaire a été victime et cette mystérieuse disparition.

Les deux enquêtes se font simultanément. M. Bacquet, juge d'instruction, est chargé de la centralisation de cette affaire.

Un garçon de 23 ans, Lucien B..., s'était épris d'une demoiselle Rose B..., âgée de 20 ans, demeurant à Noyelles, dit le *Propagateur*. Elle se trouvait, paraît-il, en désaccord dans sa famille, de sorte que le mariage ne tarda pas à être décidé.

Tous les papiers avaient été vite réunis, les bans publiés, après avoir toutefois obtenu le consentement des parents de la future, qui se firent un peu tirer l'oreille.

Les deux futurs allèrent se fixer à Hautchin, en attendant le jour du mariage. Or, le 12 de ce mois, Lucien B... sortit de bon matin pour vaquer à ses occupations.

A huit heures, il rentrait. Tout était bouleversé dans sa chambre. On avait ouvert les armoires, dont une contenait toutes les économies de Lucien, soit 3,500 francs. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que la future a disparu en même temps et que depuis, il n'en a plus entendu parler. Une instruction est ouverte non seulement, paraît-il, contre Rose B..., mais contre deux autres personnes.

COUR D'ASSISES DU NORD

Session extraordinaire du 4e trimestre 1882

Audience du lundi 18 décembre

AFFAIRE DE MOEURS

L'accusé se nomme Henri Thiry, [illegible] à Valenciennes